

Contrat de location maison de vacances Maison Lardon

Le soussigné :

Le nom du client mentionné sur la facture, ci-après dénommé le locataire et Mark-Anton et Annelies Spek, ci-après dénommés le propriétaire sont convenus de ce qui suit :

Le propriétaire loue au locataire pour la location de vacances le logement meublé suivant en France, 7 Rue du chemin de Ronde, 58170 Luzy, pour un séjour de 6 personnes maximum et sans animaux.

Durée de la période de location

La location est valable pour une période du nombre de jours indiqué sur la facture, date d'arrivée à partir de 16h00 et date de départ avant 10h00.

Les séjours plus longs ne sont autorisés qu'avec l'accord écrit préalable du propriétaire.

État du bien loué

L'état du bien loué et l'état des lieux sont joints au présent contrat et seront vérifiés par le propriétaire à la fin du contrat.

Le propriétaire est en droit de facturer au locataire un montant fixe pour le nettoyage du bien loué.

Montant du loyer

Le montant de la location est fixé et accepté en effectuant la réservation au prix indiqué sur la facture.

Le locataire est prié de payer l'acompte de 250 € dans les 7 jours suivant la réservation.

Le solde du loyer et la caution doivent être payés 4 semaines avant le début de la période de location. La location comprend 100 kw/h d'électricité par semaine. La consommation supplémentaire sera déduite de la caution, pour 0,27 €/kw/h

Le dépôt de garantie*

Afin de pouvoir exécuter les conditions générales et de pouvoir réparer tout dommage, le locataire verse un montant de 150 € à titre de caution. Ce qui se fait en même temps que le paiement final. Les remboursements seront effectués dans les 7 jours suivant l'expiration de la période de location et il n'y a aucun défaut.

Le montant total dû est indiqué sur la facture,

Le montant doit être reçu le :

- dépôt dans les 7 jours suivant la réservation,
- Reste et dépôt 4 semaines avant la date d'arrivée.

Le montant sera transféré avec le nom et le numéro de facture au numéro de compte :

IBAN : NL53 RABO 0354004190,

au nom de A.G.M. Spek e/o A. Spek van Dam,

BIC : RABONL2U

Généralités

La location se déroule selon les conditions générales suivantes :

Le locataire déclare qu'il occupera personnellement le bien loué, qu'il l'habitera avec soin et qu'il l'entretiendra correctement. Tous les appareils sont en fonctionnement. Les réparations qui sont nécessaires à la suite de dommages causés par la négligence ou la mauvaise utilisation du bien loué sont à la charge du locataire. Le locataire s'assure également qu'aucune nuisance n'est causée dans le voisinage.

Le bien loué est loué meublé et est équipé d'ustensiles de cuisine, de vaisselle, de verres, de couvertures et d'oreillers comme décrit dans la liste d'inventaire ci-jointe. Le cas échéant, le bailleur ou son représentant est en droit de facturer un montant pour le nettoyage du bien loué au départ du locataire, ainsi qu'un montant pour la valeur des objets, meubles ou matériaux qui ont été cassés, souillés, détruits ou endommagés et des objets qui ont été utilisés pendant la location autrement que pour l'usage auquel ils sont destinés, le prix du nettoyage des couvertures souillées, l'indemnisation de tout type de dommages aux rideaux, papiers peints, plafonds, tapis, moquettes, fenêtres, lits, etc.

Le locataire indique qu'il est assuré contre la responsabilité civile liée au loyer (incendie et dégâts des eaux). En cas de non-assurance, le locataire est responsable des coûts des dommages et des intérêts sur ces frais. Le propriétaire est tenu d'assurer le bien loué et le locataire est tenu d'informer le propriétaire dans les 24 heures en cas de dommages dans l'immeuble et les dépendances ou les bâtiments associés.

Le locataire ne peut refuser au propriétaire l'accès au bien loué si le propriétaire ou son représentant le demande.

Conditions d'annulation

Les parties conviennent des conditions d'annulation suivantes :

- En cas d'annulation jusqu'à 4 semaines avant le jour d'arrivée : l'acompte.
- dans les 4 semaines suivant le jour de l'arrivée : la totalité du loyer.

Conditions résolutoires

En cas de non-paiement du loyer ou en cas de non-respect de l'une quelconque des conditions du contrat et 8 jours après un rappel envoyé en vain, le propriétaire peut résilier le contrat de location avec effet immédiat.

Les présentes conditions générales sont convenues et acceptées par les parties en effectuant la réservation à la date indiquée sur la facture.

Les conditions générales peuvent être demandées gratuitement à tout moment, et seront fournies au moment de la réservation et avec la facture.